

PROJET DE RECOMMANDATIONS

1. Asseoir le régime sur deux fondamentaux :

a. La solidarité

b. La pérennité

2. Réaliser une étude de faisabilité ayant pour objet :

a. Définition et ciblage de la population des indépendants concernée

b. Montage institutionnel du régime

c. Evaluation actuarielle

d. Conditions et modalités de gestion

3. Mettre en place un comité de suivi composé de l'administration, des représentants de l'UNPL et des partenaires français.